

Formation : Construire sa carte communale

Cours pratique - 1j - 7h00 - Réf. CCT
Prix : 960 CHF H.T.

L'objectif de cette formation est de vous apporter les fondamentaux du droit de l'urbanisme, analyser les avantages de la Carte Communale depuis sa mise en place, les règles d'attribution des permis de construire et des déclarations préalables ainsi que les pouvoirs du maire en matière de police de l'urbanisme.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Découvrir l'organisation de l'urbanisme local.
- ✓ S'approprier le contenu et l'élaboration de la carte communale.
- ✓ Faire évoluer la carte communale.
- ✓ Connaître la police de l'urbanisme

Public concerné

Elu local - Agent ou cadre territorial

Prérequis

notions de base en droit et gestion des collectivités locales.
Connaissances de base du fonctionnement des collectivités locales.

Vérifiez que vous avez les prérequis nécessaires pour profiter pleinement de cette formation en faisant [ce test](#).

Méthodes et moyens pédagogiques

Travaux pratiques

traitement de cas pratiques. Exercices et questionnaires

Méthodes pédagogiques

pédagogie participative

PARTICIPANTS

Elu local - Agent ou cadre territorial

PRÉREQUIS

notions de base en droit et gestion des collectivités locales.

Connaissances de base du fonctionnement des collectivités locales.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 L'organisation de l'urbanisme local

- Comprendre le droit national
- le rôle du Conseil Régional
- Le Scot (Schéma de Chérence territoriale) et son évolution
- Les particularités (Lois montagne/littoral, Natura 2000, Parc National ...)

Travaux pratiques

travail sur les documents officiels

2 L'élaboration et le contenu de la carte communale

- Rappel du fonctionnement de la Carte Communale
- Comment changer la Carte Communale
- Quelles sont les règles à respecter
- L'élaboration d'une Carte Communale de A à Z

Etude de cas

travail sur un dossier en sous-groupes avec restitutions

3 L'évolution d'une Carte Communale

- L'approbation d'une Carte Communale
- Comment changer la Carte Communale
- Les recours possibles contre la Carte Communale
- La carte Communale à l'aire digitale

Réflexion collective

Echanges entre les participants et le formateurs

4 La police de l'urbanisme

- Les déclarations d'urbanisme.
- Les pouvoirs du maire.
- Les autres autorités.
- Les sanctions

Travaux pratiques

Etude de cas réels en collectif.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.